PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 MAI 2021 À 19 H PAR VISIOCONFÉRENCE ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire, Bruno Guilbault

Mesdames et Messieurs les conseillers, Marco Bellefeuille

Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle

+++

Tel que décrété par les arrêtés et décrets ministériels en vigueur, la séance du conseil municipal est tenue sans la présence du public et les élus sont autorisés à y participer par tout moyen de communication. La séance sera diffusée en direct. Un enregistrement audiovisuel de cette séance sera également disponible sur le site internet de la Municipalité, permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-194 Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE MOT DU MAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 AVRIL 2021 À 19H ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 AVRIL À 17H
- 4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2021
- 5. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA
- 5.1 LES ENTREPRISES AMJLB INC. 3205, 1^{ERE} AVENUE LOT NUMÉRO 6 192 596 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 TERRASSE
- 5.2 3476, RUE CEDAR LOT NUMÉRO 4 994 906 ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 RÉNOVATIONS
- 5.3 3416, RUE SUMMERHILL LOT NUMÉRO 4 994 923 ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE)
 RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL
- 5.4 5321, RUE DE LA COLLINE LOT NUMÉRO 5 354 012 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 BÂTIMENT ACCESSOIRE
- 5.5 (5330), RUE DE LA COLLINE LOT NUMÉRO 5 353 990 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 – BÂTIMENT PRINCIPAL ET GARAGE ATTACHÉ
- 5.6 3939-3941, SUZOR-COTÉ LOT NUMÉRO 5 528 962 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 PATIO
- 5.7 3998, RUE SUZOR-COTÉ LOT NUMÉRO 5 528 934 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 BÂTIMENT ACCESSOIRE

AVIS DE MOTION

- 6. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS
- 7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

- 8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE-ALLÉE
- 9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC
- 10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
- 11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-06

PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 12. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS
- 13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC
- 14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE-ALLÉE
- 15. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC
- 16. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
- 17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-06
- 18. Première période de questions

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- 19. OCTROI DE CONTRAT TRAVAUX D'ASPHALTAGE CHEMIN VINCENT-MASSEY
- 20. OCTROI DE CONTRAT FOURNITURE D'UN AFFICHEUR DE VITESSE SIGNALISATION KALITEC INC.
- 21. OCTROI DE CONTRAT ENTENTE D'ENTRETIEN PLANIFIÉ DES GÉNÉRATRICES SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE— CUMMINS CANADA ULC

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 22. CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS
- 23. Nominations des membres Comité du Patrimoine
- 24. NOMINATION DE MEMBRES ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
- 25. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA SURVEILLANCE SAISON ESTIVALE 2021
- 26. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET
- 27. RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME
- 28. ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE ADMINISTRATIVE INTERNE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
- 29. DEMANDE MINISTÈRE DES TRANSPORTS SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES CASCADES (PAVILLON SAINT-LOUIS) AUGMENTATION DE LA DURÉE DU FEU VERT SUR LA RUE QUEEN EN DIRECTION SUD À L'INTERSECTION DE LA 6^E AVENUE
- 30. INSTALLATION SIGNALISATION TEMPORAIRE « ARRÊT » RUE LAKESHORE DRIVE
- 31. Installation Signalisation temporaire « Circulation locale seulement » Rue Lakeshore drive et rue Woodland
- 32. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
- 33. SOUTIEN FINANCIER PAROISSE MARIE-REINE-DU-MONDE

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

- 34. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
- 34.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
- 34.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
- 34.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

- 34.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
- 34.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
- 34.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
- 34.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
- 34.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
- 35. CORRESPONDANCE
- 36. AFFAIRES NOUVELLES
- 37. PAROLE AUX CONSEILLERS
- 38. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 39. LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 AVRIL 2021 À 19H ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 28 AVRIL À 17H

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2021 à 19 h et de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 avril 2021 à 17 h a été remis aux membres du conseil.

21-195 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2021 à 19 h et de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 avril 2021 à 17 h, tel que remis aux membres du conseil.

- 4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2021
- 21-196 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 26 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
 - 5. <u>Demandes relatives aux règlements sur les PIIA</u>

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 26 avril 2021.

21-197 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 5.1 <u>LES ENTREPRISES AMJLB INC. 3205, 1^{ERE} AVENUE LOT NUMÉRO 6 192 596 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 TERRASSE</u>
- 5.2 3476, RUE CEDAR LOT NUMÉRO 4 994 906 ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 RÉNOVATIONS
- 5.3 3416, RUE SUMMERHILL LOT NUMÉRO 4 994 923 ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE)

 RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL
- 5.4 <u>5321, RUE DE LA COLLINE LOT NUMÉRO 5 354 012 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 BÂTIMENT ACCESSOIRE</u>
- 5.5 (5330), RUE DE LA COLLINE LOT NUMÉRO 5 353 990 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR VAL-PONTBRIAND) RÈGLEMENT NUMÉRO 1000 BÂTIMENT PRINCIPAL ET GARAGE ATTACHÉ
- 5.6 <u>3939-3941, Suzor-Coté Lot numéro 5 528 962 Zone 1 au PIIA (SECTEUR DES CASCADES) RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 PATIO</u>
- 5.7 3998, RUE SUZOR-COTÉ LOT NUMÉRO 5 528 934 ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES)
 RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 BÂTIMENT ACCESSOIRE

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

AVIS DE MOTION

6. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 37-99 ET SES

AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS

- Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 68-2011-4 modifiant le Règlement numéro 68-2011 et ses amendements, remplaçant le Règlement numéro 37-99 et ses amendements relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics.
 - 7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1182018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
 AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES
 FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU
 QUÉBEC
- 21-199 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 118-2018-4 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin d'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.
 - 8. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE GRANDE-ALLÉE</u>
- 21-200 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 135-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux de déneigement tarifés sur la rue privée Grande-Allée.
 - 9. <u>AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021 POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC</u>
- 21-201 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 141-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux d'entretien d'été tarifés sur une partie du chemin privé de l'Aqueduc.
 - 10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021 ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
- 21-202 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 142-2021 établissant un projet pilote afin d'autoriser la présence de camions-restaurants sur le territoire de la Municipalité de Rawdon.
 - 11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-06
- 21-203 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement sur les permis et certificats numéro 2021-06.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

12. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011-4 MODIFIANT

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 68-2011 ET SES AMENDEMENTS, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO

37-99 ET SES AMENDEMENTS RELATIFS À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS

PUBLICS AFIN DE PERMETTRE LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS

LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre est applicable sur le territoire de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-204 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 68-2011-4 modifiant le Règlement numéro 68-2011 et ses amendements, remplaçant le Règlement numéro 37-99 et ses amendements relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics, tel que remis aux membres du conseil.

13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-4

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION

CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN D'AJOUTER DES MESURES FAVORISANT

LES BIENS ET LES SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES FOURNISSEURS, LES ASSUREURS ET LES

ENTREPRENEURS QUI ONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle est actuellement en vigueur, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 67 - Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, c. 7), il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement afin de favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-205 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 118-2018-4 modifiant le Règlement numéro 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon afin d'ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, tel que remis aux membres du conseil.

14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 135-2021
POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT TARIFÉS SUR LA RUE PRIVÉE
GRANDE-ALLÉE

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau quitte son siège vu un conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains de la rue privée Grande-Allée pour l'exécution de travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-206 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 135-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux de déneigement tarifés sur la rue privée Grande-Allée, tel que remis aux membres du conseil.

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau reprend son siège.

15. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2021
POURVOYANT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ÉTÉ TARIFÉS SUR UNE PARTIE DU
CHEMIN PRIVÉ DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1) permet à la Municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains pour de l'entretien d'été sur une partie du chemin privé connu sous le nom du chemin de l'Aqueduc, sur une distance de 3.3 kilomètres, à partir de la barrière à l'intersection du chemin Carroll, jusqu'à la barrière d'accès au bâtiment au lac Vail;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-207 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 141-2021 pourvoyant à l'exécution de travaux d'entretien d'été tarifés sur une partie du chemin privé de l'Aqueduc, tel que remis aux membres du conseil.

16. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2021
ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE AFIN D'AUTORISER LA PRÉSENCE DE CAMIONS-RESTAURANTS
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir un projet pilote d'un an afin d'autoriser la présence d'un camion-restaurant sur une propriété foncière localisée dans une zone établie au Règlement de zonage en vigueur autorisant l'usage commercial et où un commerce est en exploitation, et ce, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote fera l'objet d'une analyse pour mesurer l'opportunité d'autoriser cette présence de façon permanente en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) permettant à une municipalité de régir, par règlement, les activités économiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-208 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 142-2021 établissant un projet pilote afin d'autoriser la présence de camions-restaurants sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2021-06

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) permet à une municipalité de se doter d'un règlement sur les permis et certificats en vertu des articles 119 à 122;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), lequel est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que la Municipalité doit adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité des règlements d'urbanisme au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède au remplacement et à la modification de ses règlements d'urbanisme dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

21-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 2021-06, tel que remis aux membres du conseil.

18. Première période de questions

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, Monsieur le Maire reporte la lecture des questions déposées par les citoyens à la deuxième période de questions.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

19. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX D'ASPHALTAGE - CHEMIN VINCENT-MASSEY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 8 avril 2021 pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Vincent-Massey;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions en date du 29 avril 2021, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	Coût total (Taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	764 201,56 \$
Pavage JD inc.	771 036,69 \$
Asphalte générale inc.	794 224,31 \$
Sintra inc. (Région Lanaudière- Laurentides)	808 657,50 \$
Roxboro Excavation inc.	840 600 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division technique et de l'hygiène du milieu en date du 4 mai 2021.

21-210 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Vincent-Massey, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Normand Majeau inc. pour un montant de 764 201,56 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division technique et de l'hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Qu'une somme de 637 817,89 \$ (taxes nettes) soit imputée du Règlement d'emprunt numéro 164 – Parapluie et qu'une somme de 60 000 \$ (taxes nettes) soit affectée de l'excédent de fonctionnement non affecté de 2021.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000036 a été émis pour autoriser cette dépense.

20. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN AFFICHEUR DE VITESSE – SIGNALISATION KALITEC INC.

CONSIDÉRANT les besoins de la division de la voirie du Service des travaux publics pour la fourniture d'un afficheur de vitesse, aux fins d'améliorer la sécurité routière sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par l'entreprise Signalisation Kalitec inc., pour un montant de 5 733 \$, plus les taxes applicables pour la fourniture d'un afficheur de vitesse;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de la voirie au Service des travaux publics.

21-211 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un afficheur de vitesse à l'entreprise Signalisation Kalitec inc., pour un montant de 5 733 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division de la voirie au Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que la dépense soit imputée aux règlements d'emprunts numéros 137 (parapluie) et 142 (parapluie).

Le certificat de crédit numéro 2021-000037 a été émis pour autoriser cette dépense.

21. OCTROI DE CONTRAT – ENTENTE D'ENTRETIEN PLANIFIÉ DES GÉNÉRATRICES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – CUMMINS CANADA ULC

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cummins Canada ULC, division ventes et services, se spécialise dans la vente et l'entretien de génératrices;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en vigueur avec cette entreprise pour l'entretien des génératrices du Service des travaux publics et du Service de la sécurité incendie a pris fin et qu'il y a lieu d'en conclure un nouveau:

CONSIDÉRANT les offres de service pour un entretien planifié des 6 génératrices de la Municipalité pour les années 2021 à 2023, pour un montant total (3 ans) de 24 848,97 \$, plus les taxes applicables, correspondant à un montant annuel de 8 282,99 \$, plus les taxes applicables.

21-212 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter l'offre de service d'entretien planifié de l'entreprise Cummins Canada ULC, division ventes et services, pour les années 2021 à 2023, pour un montant total de 24 848,97 \$, plus les taxes applicables, correspondant à un montant annuel de 8 282,99 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le chef de division de l'hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2021-000038 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22. CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 40 du Règlement 116-03 relatifs aux nuisances, il est défendu de consommer ou de se préparer à consommer des boissons alcooliques sur une place publique ou dans un établissement public, sauf lors de l'autorisation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de permettre la consommation de boissons alcoolisées dans certains lieux publics sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'il sera permis de consommer des boissons alcoolisées, lorsque consommées avec de la nourriture, dans un verre de plastique ou dans une cannette, dans les lieux publics suivants, entre 11 h et l'heure de la fermeture, du 10 juin au 31 octobre 2021 :

- Parc de la Roseraie
- Parc des chutes Dorwin
- Place publique Rawdon (En face du 3647, rue Queen)
- Parc Nichol
- Plage municipale Rawdon
- 21-213 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la consommation des boissons alcoolisées, lorsque consommées avec de la nourriture, dans un verre de plastique ou dans une cannette, dans les lieux publics suivants, entre 11h et l'heure de la fermeture, du 10 juin au 31 octobre 2021 :

- Parc de la Roseraie
- Parc des chutes Dorwin
- Place publique Rawdon (En face du 3647, rue Queen)
- Parc Nichol
- Plage municipale Rawdon

23. NOMINATIONS DES MEMBRES - COMITÉ DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'agir en matière d'identification, de protection et de mise en valeur de son patrimoine;

CONSIDÉRANT la création d'un comité du patrimoine, lequel doit être composé de sept (7) membres, dont quatre (4) représentants de la communauté et trois (3) élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames les conseillères Josianne Girard, Stéphanie Labelle et Kimberly St Denis ont été nommées à titre de membres à ce comité.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Michaud ainsi que Mesdames Claudia Marin, Jennifer Brownrigg et Marie-Odile Roy ont manifesté un intérêt à siéger à ce comité à titre de représentants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ce comité est de donner son avis et de soumettre ses recommandations au conseil municipal sur toute question relative à l'identification, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti de la Municipalité, ainsi que sur toute autre question qui leur est soumise par ce dernier.

21-214 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Monsieur Francis Michaud ainsi que Mesdames Claudia Marin, Jennifer Brownrigg et Marie-Odile Roy à titre de membres du comité du Patrimoine.

Le conseil municipal remercie tous ceux et celles ayant manifesté un intérêt à siéger à ce comité.

24. <u>Nomination de membres et renouvellement de mandats - Comité consultatif</u> <u>D'urbanisme (CCU)</u>

CONSIDÉRANT la démission de deux (2) membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) nouveaux membres pour une durée de deux (2) ans, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 et ses amendements relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Brigitte Mercier et Monsieur Alexander Mozgovenko à siéger sur ce comité et le résultat des entrevues effectuées;

CONSIDÉRANT également que le mandat de deux (2) membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) est arrivé à échéance le 10 avril 2021, soit le mandat de Madame Andrée Vermette et de Monsieur Daniel Rémy;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le mandat de ces membres pour une durée de deux (2) ans, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 114-02 et ses amendements relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.

21-215 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De nommer Madame Brigitte Mercier et Monsieur Alexander Mozgovenko, à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une durée de deux (2) ans.

De renouveler le mandat de Madame Andrée Vermettre et de Monsieur Daniel Rémy, à titre de membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, pour une durée de deux (2) ans.

25. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE - NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. - AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA SURVEILLANCE - SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour les services de surveillance et de sécurité pour la saison estivale 2021 a été octroyé à la firme Neptune Security Services aux termes de la résolution n° 21-157 adopté lors de la séance du 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser et de mandater l'entreprise Neptune Security Services inc., ainsi que ses employés et mandataires afin d'appliquer certains règlements municipaux, le tout aux fins de leur mandat de surveillance du territoire pour la saison estivale 2021.

21-216 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confier à l'entreprise Neptune Security Services inc. ainsi qu'à tous ses employés et mandataires, le mandat d'application et d'émission de constats d'infraction de l'article 147 du Code de procédure pénale, ainsi que pour les règlements municipaux suivants :

- Règlement numéro 89-2016 et son amendement relatif au stationnement;
- Règlement 68-2011 et ses amendements relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- Règlement 131-2020 relatif aux animaux;

- Règlement numéro 116-03 et ses amendements relatif aux nuisances.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

26. EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME - SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un technicien en urbanisme au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement, suivant un départ récent à cette fonction et les besoins de l'organisation en cette matière ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures, les entrevues, l'analyse et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et du directeur de ce service.

21-217 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Sébastien Gravel au poste régulier à temps complet de technicien en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement, lequel sera assujetti à une période de probation selon la convention collective en vigueur.

De désigner Monsieur Sébastien Gravel à titre de fonctionnaire désigné à l'émission des permis, des certificats et des constats d'infraction aux fins de l'administration et de l'application des normes réglementaires en matière d'urbanisme, et lui confier le mandat d'application de tous les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, PIIA, usages conditionnels, construction, émission des permis et des certificats) ainsi que les règlements administratifs, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, relatifs aux nuisances et à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

27. <u>RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME</u>

CONSIDÉRANT QU'un Schéma d'aménagement et de développement révisé a été adopté par la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rawdon a entrepris la révision quinquennale de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Municipalité de Rawdon doit procéder à la concordance de sa règlementation avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon procède également à la refonte de ses règlements applicables à l'ancien Village et à l'ancien Canton;

CONSIDÉRANT QUE certaines densités et certains usages proposés diffèrent dans certains secteurs entre la réglementation en vigueur et la réglementation à venir;

CONSIDÉRANT QUE le maintien en vigueur des usages et densités en respect des règlements d'urbanisme en vigueur peut compromettre les orientations et objectifs du plan d'urbanisme révisé proposé;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire soit adopté pour la période nécessaire à l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme révisé et des règlements d'urbanisme appropriés, une résolution de contrôle intérimaire peut être adoptée;

CONSIDÉRANT QUE il est opportun de s'assurer que certains usages, certaines normes de morcellement ou de densité et certaines dispositions concernant la dimension de constructions dans des secteurs déterminés soient respectés afin de ne pas compromettre les orientations et les objectifs proposés au projet de plan d'urbanisme révisé et aux projets de règlements d'urbanisme révisés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs des articles 112 et 112.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

21-218 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la présente résolution concernant le contrôle intérimaire.

En conséquence, sous réserve des exceptions prévues à l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement* et l'urbanisme, le conseil municipal interdit les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellement de lots faits par aliénation.

L'interdiction du premier alinéa est levée si la demande de permis de construction, de lotissement, de certificat d'autorisation ou d'occupation, respecte simultanément les règles les plus sévères d'un règlement d'urbanisme présentement en vigueur et des projets de règlement de zonage (2021-02), de lotissement (2021-03) et de construction (2021-04) adoptés le 24 mars 2021.

Les projets de règlements de zonage (2021-02), de lotissement (2021-03) et de construction (2021-04) adoptés le 24 mars 2021 font partie intégrante de la présente résolution de contrôle intérimaire.

La présente résolution de contrôle intérimaire s'applique à toutes les catégories d'activités et à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon.

28. ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE ADMINISTRATIVE INTERNE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'une enquête préliminaire administrative interne sur le climat de travail au Service de la sécurité incendie est en cours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer le bon déroulement des opérations de ce Service.

21-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer le bon déroulement des opérations du Service de la sécurité incendie.

29. DEMANDE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES CASCADES (PAVILLON SAINT-LOUIS) – AUGMENTATION DE LA DURÉE DU FEU VERT SUR LA RUE QUEEN EN DIRECTION SUD À L'INTERSECTION DE LA 6^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE des problématiques relatives à la sécurité aux abords de l'école des Cascades (Pavillon Saint-Louis) ont été communiquées à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon concerné de la rue Queen est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Sureté du Québec à l'effet d'augmenter la durée du feu vert sur la rue Queen en direction Sud, à l'intersection de la 6^e Avenue lors des heures de pointe.

21-220 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déposer une demande auprès du ministère des Transports afin que soit augmentée la durée du feu vert sur la rue Queen en direction Sud, à l'intersection de la 6^e Avenue lors des heures de pointe, le tout aux fins de sécuriser les abords de l'école des Cascades (Pavillon Saint-Louis).

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

30. INSTALLATION - SIGNALISATION TEMPORAIRE « ARRÊT » - RUE LAKESHORE DRIVE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que soient installés, de juin à novembre 2021 inclusivement, des panneaux de signalisation temporaire « Arrêt » sur la rue Lakeshore Drive, à l'intersection de la rue des Cardinaux, et ce, dans les deux directions, le tout afin de rendre cette intersection plus sécuritaire compte tenu des travaux devant avoir lieu sur le pont-barrage du lac Rawdon (P-05054);

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie du Service des travaux publics.

21-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation temporaire « Arrêt » sur la rue Lakeshore drive, à l'intersection de la rue des Cardinaux, et ce, dans les deux directions, de juin à novembre 2021 inclusivement.

31. <u>Installation - Signalisation temporaire « Circulation locale seulement » - Rue Lakeshore drive et rue Woodland</u>

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que soient installés, de juin à novembre 2021 inclusivement, des panneaux de signalisation temporaire « Circulation locale seulement » sur la rue Lakeshore Drive, à l'intersection du chemin du Golf, ainsi que sur la rue Woodland, à l'intersection de la rue

Lakeshore Drive, le tout afin de rendre ces intersections plus sécuritaire, compte tenu des travaux devant avoir lieu sur le pont-barrage du lac Rawdon (P-05054);

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division de la voirie du Service des travaux publics.

21-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation de panneaux de signalisation temporaire « Circulation locale seulement » sur la rue Lakeshore Drive, à l'intersection du chemin du Golf, ainsi que sur la rue Woodland, à l'intersection de la rue Lakeshore Drive, et ce, du mois de juin au mois de novembre 2021 inclusivement.

32. <u>JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence, dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

21-223 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

33. SOUTIEN FINANCIER - PAROISSE MARIE-REINE-DU-MONDE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Paroisse Marie-Reine-du-Monde;

21-224 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un montant de 1 000 \$ de soutien financier à la Paroisse Marie-Reine-du-Monde.

Le certificat de crédit numéro 2021-000039 a été émis pour autoriser cette dépense.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

34. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 30 avril 2021.

21-225 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

34.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS</u>

D'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2021 au montant de 798 077,28 \$.

34.2 <u>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS</u>

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 40376 à 40489) au 7 mai 2021 totalisant 196 573,94 \$.

34.3 <u>LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS</u>

D'approuver la liste des chèques annulés au 7 mai 2021.

34.4 <u>LISTE DES PRÉLÈVEMENTS</u>

D'approuver la liste des prélèvements (nos 7621 à 7714) au 7 mai 2021 totalisant 276 685,68 \$.

34.5 <u>LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS</u>

D'approuver la liste des paiements directs (nos 1657 à 1748) au 7 mai 2021 totalisant 584 904,05 \$.

34.6 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 7 mai 2021 totalisant 10 397 512,33 \$.

34.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 avril 2021 totalisant 70 702 \$.

34.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois d'avril 2021 totalisant 217 100,97 \$.

- 35. CORRESPONDANCE
- 36. AFFAIRES NOUVELLES
- 37. PAROLE AUX CONSEILLERS

38. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, Me Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe fait lecture des questions déposées par les citoyens conformément à l'avis public affiché.

Alain Demontigny

Si vous allez de l'avant avec le règlement pour abolir les logements dans les sous-sols, allez-vous prévoir une clause pour les propriétaires qui avaient débuté les travaux d'aménagement avant la date de la refonte?

Jacqueline Breault

- 1- Au # 10. Concernant le 142-2021, outre le certificat d'autorisation de cent dollars (100 \$), qui paiera l'électricité si le camion-restaurant est collecté sur un immeuble appartenant à la municipalité?
- 2- Au # 12 Projet de règlement numéro 68-2011-4

Comment peut-on permettre la consommation de boissons alcoolisés jusqu'à 22h, du 10 juin au 31 octobre lorsque les parcs des chutes Dorwin, des Cascades et la plage publique fermera à 18h?

Devra-t-on engager des surveillants pour le respect de ce règlement?

- 3- Afin de favoriser une information à un plus grand nombre de citoyens, quelle est le contenu de l'entente d'opération et de convention de location aux fins de l'exploitation et de la gestion du parc des Cascades et de la rampe de la mise à l'eau municipale?
- 4- Pourquoi la présentation du projet de la résidence Ste-Anne n'a-t-elle pas été offerte à l'ensemble des citoyens de Rawdon?
- 5- Le service d'incendie de Rawdon possède-t-il les équipements nécessaires pour combattre des incendies sur des édifices de plus de 4 étages?

David Gendron

Voici mes questions pour ce soir:

- 1. À quel moment va-t-il y avoir une suite pour le **nouveau plan**? Est-ce que les membres du conseil et/ou des employés ont lu tous les documents? Je ne comprends pas pourquoi, à plusieurs endroits, on fait des allusions hors Rawdon, comme par exemple à la ville de Mercier, à des lacs de l'Abitibi et même à la possibilité de faire de la pisciculture dans le lac Pontbriand???
- 2. Lors du dernier conseil, vous avez mentionné qu'aucune demande particulière n'a été faite par des entrepreneurs pour des **mini-maisons**. Comment faire une demande officielle

venant de particuliers et non d'entrepreneurs? Quels sont les plans de la ville concernant l'implantation de mini-maisons sur les terrains de particuliers? Quelles seront les exigences, les normes, etc? Comptez-vous inclure cet aspect dans le nouveau plan d'urbanisme?

3. Ce soir, vous avez fait mention de prioriser les entreprises québécoises lors de la gestion contractuelle, pourquoi ne pas prioriser les entreprises locales lors de l'émission de permis (surtout pour des logements)? Ou alors, pourquoi ne pas prioriser les entreprises voulant investir dans le logement social ou communautaire? Pourquoi ne pas obliger les entreprises délinquantes (celles qui préfèrent couper des arbres ou enrocher des rives en payant les amendes) à construire en redonnant à la communauté de Rawdon, genre 1 bâtiment sur 3 en loyer modique, etc?

Afin de connaître les réponses aux questions posées, les citoyens sont invités à prendre connaissance de l'enregistrement de la séance laquelle est disponible sur le site internet de la Municipalité, dès que possible après cette séance.

39. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

21-226 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 19 h45.

(Signé) Caroline Gray
Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(Signé) *Bruno Guilbault*Bruno Guilbault
Maire